

Règlement du Vide-Grenier

1 – L'entrée du vide grenier est de 1€ (gratuit – de 12 ans)

2 – Aucune vente d'objets et de meubles neufs n'est tolérée.

3 – L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.

4 – L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol et de détérioration de matériel ou de véhicule et se réserve le droit de faire évoluer ce règlement.

5 – La vente de boissons et de petite restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.

6 – L'installation s'effectue entre 06h00 et 07h30. La vente sera ouverte au public à partir de 08H00 et jusqu'à 18h00. Le démontage des stands et le remballage sont interdits avant la clôture de la manifestation, sauf autorisation express des organisateurs.

7 - L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements non occupés après 08h00 et d'en disposer sans que l'exposant puisse prétendre au remboursement des sommes versées ni à des indemnités quelconques.

8 – Il est interdit d'accrocher quoi que ce soit sur les grillages, arbres, bâtiments. L'exposant engage sa responsabilité financière et juridique en cas d'accident impliquant des dégâts aux installations.

9 – Une liste exhaustive des exposants est établie pour faire valoir ce que de droit auprès de la Préfecture.

10 – Chaque exposant s'engage à tenir son stand ouvert de 06h00 à 18h00 et à quitter les lieux en ayant débarrassé et nettoyé l'espace occupé.

11 – Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler à l'intérieur du périmètre de la manifestation.

12 – Aucun lieu de placement précis ne pourra être demandé.

13 – Le règlement par chèque et la copie de ma pièce d'identité sont joints au bulletin d'inscription.

14 – Chaque exposant présente lors de son arrivée au vide grenier, sa carte d'identité.

15 – Le présent bulletin est à retourner à l'organisateur au plus tard le vendredi 16 Mai 2026 à 17h00.

16 - Tout vendeur professionnel est interdit sur le vide grenier.

Date :

Signature

Lu et approuvé